

Déclaration des élus CGT lors du point sur les SAAD au CSEC du 16/12/25

**Mesdames, Messieurs,
Madame la Présidente d'APF France handicap,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,**

Les élus CGT souhaitent aujourd'hui lancer une alerte majeure sur la situation des salariés des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) d'APF France handicap.

Ces professionnels accompagnent chaque jour, au domicile, des personnes en situation de handicap. Ils travaillent dans une autonomie quasi totale, trop souvent isolés, sans réel soutien, avec pour seules ressources leur professionnalisme, leur engagement et leur sens des responsabilités. Ce sont eux qui assurent les accompagnements essentiels du quotidien. Sur les besoins fondamentaux, tels que définis par Virginia Henderson, reposent en grande partie sur le travail de ces professionnels.

Et pourtant, au sein d'APF France handicap, ces salariés sont devenus la dernière variable d'ajustement.

Pire encore : les SAAD sont aujourd'hui délibérément délaissés et meurent à petit feu. Nous dénonçons une stratégie silencieuse mais claire : l'interdiction d'accueillir de nouvelles personnes accompagnées ou de réaliser les heures des plans d'aide octroyés par la MDPH dans leur totalité, empêchant ainsi les services de se développer, de se renouveler et de remplir pleinement leur mission. Cette asphyxie organisée conduit inexorablement à l'affaiblissement puis à la disparition progressive des SAAD d'APF France handicap .

Cette situation ne cesse de se dégrader. Nous le constatons et nous dénonçons :

- des horaires instables, morcelés et imprévisibles,
- Manque de réunions de service , des temps de parole ...
- Manque important de transparence d'information
- Des demandes de remplacement en dernière minute
- des amplitudes de travail intenables, entre 11 et 13 heures d'amplitude journalière
- des temps de pause insuffisants, ne permettant même pas de s'alimenter correctement,
- une vie personnelle et familiale sacrifiée,

Et tout cela sans aucune reconnaissance des contraintes spécifiques du travail au domicile.

Face à ces alertes répétées, la direction oppose inlassablement la même réponse :

« Ce sont les aléas du métier. »

Nous affirmons avec force : Que non ! Ce ne sont pas les aléas du métier.

Ce sont les conséquences directes de des choix de gestion d'APF France handicap, d'un système qui ne protège ni ses salariés, et pire encore ni les personnes accompagnées.

Comment, en 2025, l'association peut-elle encore revendiquer une politique RH moderne, inclusive et cohérente, alors que :

- une part importante des salariés n'ont même pas accès à leur messagerie professionnelle,
- beaucoup ne maîtrisent pas les outils numériques .
- des logiciels nationaux, tels que Talensoft, sont présentés comme innovants mais restent inaccessibles aux salariés de terrain,

Et que lorsque les élus alertent leurs directions, il leur est répondu que:

« Les demandes de formation doivent venir des salariés. »

Nous rappelons qu'une association qui se veut garante des droits, de l'inclusion et de l'équité ne peut pas cautionner une fracture numérique interne.

Plutôt que de chercher une réorganisation dans le cadre de la transformation de l'offre de service, d'améliorer les conditions de travail, de renforcer l'attractivité d'un métier en tension partout sur les territoires, la réponse choisie par APF France handicap est claire : **le transfert des SAAD vers des SAS.**

Des sociétés par actions simplifiées, où la logique de rentabilité primera sur l'accompagnement de qualité de la personne en situation de handicap.

C'est l'exact opposé de l'esprit de la loi du 2 février 2005, qui place la personne en situation de handicap au cœur de son projet de vie.

C'est l'exact opposé des valeurs affichées par APF France handicap :

« Rien pour nous, sans nous », « L'inclusion pour tous ».

Si APF France handicap veut respecter ses slogans, l'association doit respecter l'autonomie et l'auto-détermination des personnes accompagnées.

Comment prétendre fidéliser les salariés en leur annonçant qu'ils sont en sursis ?

Comment attirer de nouveaux professionnels dans un secteur que l'association elle-même pousse vers la privatisation ?

Comment parler d'inclusion en fragilisant un service indispensable à la dignité et à l'autonomie des personnes accompagnées ?

Ce qu'APF France handicap est en train de faire, c'est :

- tourner le dos aux salariés qui assurent chaque jour sans faille la continuité de l'accompagnement,
- affaiblir l'identité et les valeurs historiques d'APF France handicap,
- mettre en péril un service essentiel de l'écosystème du médico-social.

Au nom des salariés, au nom des personnes accompagnées, au nom même du sens de notre association, nous exigeons :

- l'arrêt immédiat des transferts des SAAD vers des SAS,
- une réorganisation dans le cadre de la transformation de l'offre de service intégrant les SAAD
- un plan d'urgence de revalorisation salariale et d'équipement,
- une véritable politique de formation accessible à tous,
- une communication digne d'un employeur national,
- et la reconnaissance pleine et entière du rôle essentiel des professionnels.

Sans cela, vous porterez la responsabilité d'un effondrement annoncé.

Les élus CGT resteront mobilisés, déterminés et aux côtés des salariés, jusqu'à ce que leurs voix soient enfin entendues.



Pour toutes questions sur vos droits ou la situation
Contactez la CGT / Syndiquez vous

Contact : Fabrice VERDELET dsc.cgt.apf@gmail.com ☎ 07 83 32 49 33

www.cgtapf.com <https://www.facebook.com/cgtapf.cgt>